

CALENDRIER et PROCEDURE de CANDIDATURE CESURE 2022

• Pour un départ en césure au titre du 1^{er} semestre 2022-2023 ou pour l'année universitaire entière 2022-203

Première campagne : Période de candidature du <u>14 Mars au 25 Avril 2022</u>

MODALITES	DATES
Dépôt et vérification des dossiers de candidature à la DOIP	Entre le 14 mars au 25 avril 2022 (clôture 12h)
Réunion de la Commission « Césure » pour étude des demandes et avis	28 avril 2022
Notification de la décision du président de l'université prise sur avis de la commission d'évaluation des dossiers de candidatures.	29 avril 2022
Date butoir de réception des demandes de recours par les étudiants dont le projet de départ en césure a été refusé. A adresser par écrit à l'attention du président de l'université via l'adresse cesure@univorleans.fr	14 Mai 2022 au plus tard
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés.	A partir du 2 Mai 2022
Réunion de la commission chargée d'examiner les recours	17 Mai 2022
Notification des résultats de l'examen des recours à l'étudiant et à sa composante de rattachement.	20 Mai 2022
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés suite à la commission de recours.	A partir du 20 Mai 2022



Deuxième campagne : Période de candidature du 6 Juin au 11 Juillet 2022

MODALITES	DATES
Dépôt et vérification des dossiers de candidature à la DOIP	Du 6 juin et le 11 Juillet (clôture 12h)
Réunion de la Commission « Césure » pour étude des demandes et avis	12 juillet 2022
Notification de la décision du président de l'université prise sur avis de la commission d'évaluation des dossiers de candidatures. *Une décision d'acceptation ne pourra être prise et notifiée pour les élèves en classe de terminale, qu'à la condition préalable de l'obtention du baccalauréat.	13 Juillet 2022
Date butoir de réception des demandes de recours par les étudiants dont le projet de départ en césure a été refusé. A adresser par écrit à l'attention du président de l'université via l'adresse cesure@univorleans.fr	28 Juillet au plus tard
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés.	A partir du 13 Juillet
Réunion de la commission chargée d'instruire les recours	25 Août 2022 (fermeture congés d'été)
Notification des résultats de l'examen des recours à l'étudiant et à sa composante de rattachement.	26 Août 2022
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés suite à la commission de recours.	A partir du 26 Août

Important

Une commission césure exceptionnelle pourra être mise en place durant la première quinzaine du mois de Septembre, pour les élèves et étudiants qui n'auraient pas pu candidater lors de la seconde campagne pour cause d'éléments manquants au bon traitement de la candidature, à savoir uniquement :

- Baccalauréat non encore obtenu au moment de la seconde campagne de candidature (rattrapage)
- Attente d'acceptation dans une formation de l'université d'Orléans (listes complémentaires)

Pour être examinés, les dossiers devront être parvenus à la DOIP via l'adresse <u>cesure@univ-orleans.fr</u> au plus tard le 31 Août 2022.



Période de candidature du 26 septembre au 6 Novembre 2022

• Pour un départ en césure au titre du 2^{ème} semestre 2022-2023 ou pour l'année civile 2023 (2^{ème} semestre 2022-2023 et premier semestre 2023-2024)

MODALITES	DATES
Dépôt et vérification des dossiers de candidature à la DOIP	Du 26 Septembre au 6 Novembre 2022
Réunion de la Commission « Césure » pour étude des demandes et avis	8 Novembre 2022
Notification de la décision du président de l'université prise sur avis de la commission d'évaluation des dossiers de candidatures.	10 novembre 2022
Date butoir de réception des demandes de recours par les étudiants dont le projet de départ en césure a été refusé. A adresser par écrit à l'attention du président de l'université via l'adresse cesure@univorleans.fr	25 Novembre 2022
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés.	A partir du 10 Novembre 2022
Réunion de la commission chargée d'examiner les recours	28 Novembre 2022
Notification des résultats de l'examen des recours à l'étudiant et à sa composante de rattachement.	1 ^{er} décembre 2022
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés suite à la commission de recours.	A partir du 1 ^{er} décembre 2022